

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 – (514) 388-8696

ASSEMBLÉE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 11 juin 2021
Heure..... 10 h
Lieu..... CHACUN CHEZ-SOI (RÉUNION ZOOM)

PRÉSENCES – La présence de 158 personnes a été enregistrée.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 10 h 05.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Julie Cloutier propose *Joan Sénéchal*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 46

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nouveaux membres
4. Informations
5. Négociations
6. Grève

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

3. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 19 mai 2021 et dont les noms suivent : *Stéphanie Bourbeau* et *Émilie Anne Chartier* (Philosophie), *Jessika Groleau* (Biologie) et *Émilie Auger* (Sciences sociales).

4. INFORMATIONS

4.1 Campagne au CA

Francis Soucy rappelle les grandes lignes et enjeux de la campagne en cours pour se réapproprier le CA du Collège. Il indique que la prochaine rencontre du CA aura lieu le mercredi 16 juin en soirée et que les intéressé.e.s à y participer (via Zoom) sont invité.e.s à contacter le SPECA pour obtenir le lien de la rencontre.

4.2 Grève du 14 juin

Christian Goyette rappelle qu'en plus des aspects politiques de cette journée de grève et des enjeux autour de la remise des notes finales et de la reprise de cette journée de grève (ce qui sera discuté plus loin), la journée de grève du 14 juin demeure un moyen de pression qui sert à perturber le fonctionnement normal de l'institution en bloquant ses activités : les cours d'été qui y sont prévus et les autres activités qui ont cours au Collège. Il présente les principales nouvelles activités syndicales de la journée du 14 juin.

5. NÉGOCIATIONS

Laurence Daigneault Desrosiers présente l'état de la négociation en cours. D'autres centrales syndicales

ayant déjà des ententes de principe avec la partie patronale (FAE, FTQ, CSQ), nos négociateurs à la table centrale considèrent difficile de faire des gains à la hauteur de nos demandes, et s'attendent à ce qu'une entente de principe survienne d'ici à la fin juin. Elle note également que la partie patronale paraît privilégier certains corps d'emploi et que le personnel enseignant du collégial ne figure apparemment pas dans les priorités gouvernementales. À la table sectorielle, les négociations se poursuivent. Certains gains paraissent néanmoins assurés, notamment sur la mise sous contrat des précaires et sur la liberté académique.

Laurence Daigneault Desrosiers précise que, si une entente de principe survenait durant nos vacances, ce n'est qu'au retour des vacances que nous nous prononcerions sur cette entente en assemblée générale. Si aucune entente ne survient d'ici là, un nouveau plan d'action sera probablement soumis à l'assemblée.

6. GRÈVE

Laurence Daigneault Desrosiers précise que la décision de recourir à la stratégie d'y aller d'une grève par séquence pour les syndicats d'enseignant.e.s du collégial de la CSN a été prise par nos négociateurs du CCSPP-CSN (Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN). La date de remise des notes finales de chaque collège a été choisie afin d'avoir le moins d'impact sur le parcours de nos étudiant.e.s et d'avoir un maximum d'effet perturbateur sur l'organisation de l'enseignement de chaque collège. Ce potentiel perturbateur est encore plus grand dans cinq collèges, dont Ahuntsic, où la journée de remise des notes finales correspond à la dernière journée de travail de l'année scolaire 2020-2021.

La Direction traite cette grève légale avec bien peu de respect et paraît vouloir intimider le personnel enseignant en réitérant que la date de remise des notes finales est maintenue au 14 juin en dépit de la journée de grève. Cette position va à l'encontre soit de la convention collective, soit du Code du travail. Voilà pourquoi le service juridique de la CSN a transmis, hier, une lettre à la Direction du Collège pour lui rappeler ses obligations légales.

Alain Long précise que la Direction ne pourra pas attendre au retour des vacances pour que les enseignant.e.s remettent leurs notes finales, et donc qu'elle demandera certainement aux enseignant.e.s de travailler pendant les vacances – un travail qui doit être rémunéré. Il importera évidemment, si c'est bien ce qui se réalise, que cette rémunération supplémentaire soit prise hors masse salariale.

Des discussions et échanges s'ensuivent. Plusieurs enseignant.e.s se montrent outrés par la position maintenue par la Direction. D'autres souhaitent des précisions sur les possibles voies de sortie de cette impasse.

Recommandation 47

Considérant qu'en vertu de la convention collective (8-4.02), les personnes enseignantes disposent de cinq jours ouvrables après la fin de la session pour remettre une note finale;

Considérant qu'exiger que du travail soit accompli durant une journée de grève contrevient au Code du travail;

Considérant que le courriel de la Direction du 8 juin 2021, envoyé au personnel enseignant, qui indique que la date limite de remise des notes prévue au calendrier scolaire demeure inchangée en dépit de la grève prévue le 14 juin 2021, implique soit que le personnel enseignant devra compresser son temps pour accomplir ce travail en quatre jours ouvrables, soit qu'il devra travailler durant la journée de grève;

Il est proposé :

- Que le SPECA exige de la Direction qu'elle respecte la grève enseignante;
- Que le SPECA exige de la Direction, en lien avec la grève du 14 juin, qu'elle respecte la convention collective, notamment concernant la remise de notes;
- Que le SPECA mandate ses représentant.e.s pour contester toute directive allant à l'encontre de la convention collective ou du droit de grève;

- Que le SPECA invite la Direction à exercer une pression sur les représentant.e.s de celle-ci afin de parvenir à une entente de principe aux tables de négociation.

Proposée par Jean-Daniel Daigle
Appuyée par Chantal Deslauriers
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 48

Il est proposé :

- Que le SPECA refuse toute compression du temps de travail prévu à la convention collective et invite les membres n'ayant pas terminé leurs tâches à reporter à une date ultérieure leur remise de notes et toute autre tâche devant être terminée le 14 juin.

Proposée par Frédéric Adam
Appuyée par Caroline Leduc

Un amendement est demandé :

- De reformuler comme suit : *Que le SPECA refuse toute compression du temps de travail prévu à la convention collective et invite les membres n'ayant pas terminé leurs tâches à reporter à une date ultérieure leur remise de notes et toute autre tâche qui aurait dû être terminée le 14 juin y compris la remise des notes finales.*

Proposé par Andrée-Anne Clermont
Appuyé par Lysann Hounzell

Un sous-amendement est demandé :

- De remplacer le verbe « terminée » par « accomplie » : *Que le SPECA refuse toute compression du temps de travail prévu à la convention collective et invite les membres à reporter à une date ultérieure toute tâche qui aurait dû être terminée accomplie le 14 juin y compris la remise des notes finales.*

Proposé par Pascal Deschênes
Appuyé par Josée Migraine
Adoptée à la majorité

L'amendement proposé, tel que sous-amendé, est adopté à l'unanimité.

La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 12 h 15.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications